

# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins



à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

<b>Demandeur</b> (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
<b>Aéronef</b> (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 Ecureuil F-GJKY rouge et blanc	
<b>Bénéficiaire</b> (nom + téléphone)	GARDIENS REFUGE / CAF	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
10/08/18	Pré de Mme Carle	Refuge des Ecrins	5		1	
10/08/18	Pré de Mme Carle	Refuge du glacier blanc	6		0	
10/08/18	Pré de Mme Carle	Refuge du Pelvoux	4		1	
10/08/18	Pré de Mme Carle	Refuge du Sélé	1		0	
10/08/18	Parking Entraigues	Refuge des Bans	3		0	

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation  accordée  refusée

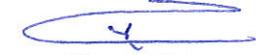
N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

*Le Directeur,*



Pierre COMMENVILLE

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

*Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national*

COPIE AU CHEF DE SECTEUR  
BRIANCONNAIS/VALLOUISE

# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

- 2 -

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

<b>Demandeur</b> (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
<b>Aéronef</b> (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 Ecureuil F-GJKY rouge et blanc	
<b>Bénéficiaire</b> (nom + téléphone)	PNE	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
10/08/18	parking d'Entre les Aigues	vallon des Bancs		1		passerelle au torrent du Riou Blanc

**Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :**

Autorisation  accordée  refusée

N° 422 / 2018

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le   / 2018

Le Directeur,

**Le Directeur,**

  
**Pierre COMMENVILLE**

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

*Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national*